

CHARTRE D'UTILISATION DU MAKERSPACE

ARTICLE 0 : PREAMBULE

Chaque membre s'engage à respecter la présente charte, annexe du règlement intérieur établi par le bureau dans le but de préciser et de compléter certaines règles du fonctionnement de l'association « L'Atelier ».

Le non-respect des règles énoncées dans ce document sera considéré comme une faute grave et pourra faire l'objet d'une procédure de radiation selon les dispositions prévues à l'article 8.3 des statuts de l'association adoptés le 1^{er} décembre 2021.

ARTICLE 1 : RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

À proximité de chaque équipement vous trouverez une fiche signalétique plastifiée. Cette fiche donne des informations importantes sur l'équipement en question, notamment les EPI (Équipements de Protection Individuelle) à porter impérativement ainsi que les règles de sécurité ou consignes d'utilisation spécifiques à cet équipement. Ceux ayant une signalétique orange ou rouge requièrent une habilitation. Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement la radiation de l'utilisateur.

ARTICLE 2 : RESPECT DU LIEU ET DES EQUIPEMENTS

À la fin de l'utilisation d'un équipement, et avant de quitter le Makerspace, l'utilisateur devra s'assurer de laisser propre l'espace de travail qu'il aura utilisé, prendra soin de ne laisser aucun déchet et veillera à rendre opérationnel l'équipement utilisé. L'utilisateur s'engage à informer un Staff Lab de tout dysfonctionnement constaté sur l'équipement durant son utilisation. Il est strictement interdit d'emporter hors des locaux les équipements mis à disposition et de manger ou boire à proximité des équipements.

ARTICLE 3 : RESPECT DES PERSONNES & CHARTRE ETHIQUE

Les activités sont systématiquement encadrées par au moins un Staff Lab à qui il convient de se référer dès son arrivée. Les Staff Lab peuvent à tout moment exclure une personne du Makerspace pour comportement irrespectueux et/ou dangereux (harcèlement, alcoolémie, non-respect du règlement intérieur et des règles de sécurité propres à chaque machine). Certains comportements pourront être remontés à la direction de l'école ou aux autorités compétentes.

Les utilisateurs s'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres. Les membres n'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation écrite.

Après lecture de la présente charte, je m'engage :

- À respecter le règlement intérieur, les consignes de sécurité et les consignes d'utilisation des équipements.
- À respecter la charte informatique.
- À accepter de suivre les formations nécessaires avant d'utiliser certains équipements.
- À laisser propre l'espace de travail utilisé et à ne laisser aucun déchet dans le Makerspace..

J'autorise l'association « L'Atelier » à disposer pleinement et irrévocablement de mon image et à l'exploiter dans le cadre de la communication de l'association